

*Le Ministre des Transports, de l'Équipement,
du Tourisme et de la Mer*

Paris, le 22 FEV. 2006



à

Monsieur Claude MARTINAND
Vice-Président du Conseil Général
des Ponts et Chaussées

Objet : Etude d'impact sur la mise en place d'un contrôle technique des deux-roues motorisés

L'évolution récente de la sécurité routière en France a mis en évidence l'impérieuse nécessité d'améliorer les résultats concernant les deux-roues motorisés, et parmi les mesures envisageables figure le contrôle technique.

Le contrôle technique des véhicules routiers fait l'objet d'une directive communautaire qui ne prévoit pas le contrôle des deux-roues, mais permet aux états membres qui le désirent de le mettre en place. Si nous optons pour une telle solution, nous ne pouvons pas nous appuyer sur une décision communautaire ou un désir d'harmonisation.

Préalablement à toute décision, il est donc nécessaire :

1) d'effectuer une étude d'impact détaillée :

- analyse accidentologique des défaillances techniques des deux-roues
- définition des contre-mesures réglementaires (contenu technique du contrôle)
- efficacité envisagée du contrôle (en termes de réduction des accidents)

- 2) de faire un bilan économique de l'opération :
- définition normative du contrôle
 - analyse des expériences étrangères
 - investissements nécessaires (avec définition administrative des opérateurs)
 - évaluation du coût, du prix et des délais de mise en œuvre
- 3) d'évaluer l'acceptabilité politique et sociale de la mesure.

Je vous demande de bien vouloir effectuer ces études préalables à la décision du gouvernement et me transmettre votre rapport avant la fin du mois de septembre 2006, afin de permettre une décision avant la fin de cette année.

Pour les aspects normatifs et réglementaires du contrôle, ainsi que pour les contacts avec les réseaux agréés de contrôles techniques en France et les administrations étrangères, la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) et en particulier la sous-direction de la réglementation technique des véhicules vous assisteront autant que de besoin.

Pour le ministre et par délégation,

Le directeur du cabinet



Didier LALLEMENT